



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT FLUVESTRE LE LONG DU CANAL D'AIRE A LA BASSEE, DE  
MONT BERNANCHON A ISBERGUES (2 LOTS) - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU LOT 2**

Vu la décision n° 2021/390 en date du 23 juillet 2021 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a autorisé l'attribution et la signature d'un marché sous forme d'un appel d'offre ouvert selon les articles L.2124-2 et R.2124-2 1° du Code de la Commande Publique, ayant pour objet la réalisation de travaux d'aménagement fluvestre le long du canal d'Aire à La Bassée, de Mont-Bernanchon à Isbergues décomposé comme suit :

- Lot 1 : Préparation et voiries, avec la société Eiffage Route Nord-Est ayant son siège social à Reims (51725), 7 rue Pierre Hadot, en offre variante pour un montant de 590 218,85 € HT et avec prestations supplémentaire (PSE1 : dalles gazon pour stationnement pour un montant de 13 200,16 € HT, PSE2 : application d'un profil type 1 sur surfaces complémentaires pour un montant de 27 757€ HT et PSE 3 : plus-value pour revêtement en bicouche pour un montant de 62 023,50 € HT), soit un montant total de 693 199,51 € HT et pour un délai d'exécution maximal de 18 semaines à compter de la date fixée par ordre de service jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement,  
10

- Lot 2 : Aménagement paysagers – mobiliers, avec la société Idverde ayant son siège à Aix-Noulette (62160), ZAL de l'Épinette route de Béthune, pour un montant de 299 874,27 € HT et pour un délai maximal de 10 semaines à compter de la date fixée par ordre de service jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement,

Considérant que les marchés ont été notifiés respectivement les 9 et 10 août 2021,

Considérant qu'au cours de l'exécution du marché, pour le lot n°2, des prestations en moins et en plus ont été nécessaires pour assurer le bon achèvement des travaux,

Considérant que le montant total de ces prestations engendrent une augmentation du montant initial du marché de 13 681,27 € HT soit une augmentation de 4,56 %.

Considérant que ces prestations supplémentaires ont nécessité un allongement des délais d'exécution de 4,5 mois,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de signer un avenant n° 1 avec la société ID VERDE Zal de l'Épinette route de Béthune à Aix-Noulette 62160, ayant pour objet d'acter ces modifications et de prolonger les délais d'exécution de 4,5 mois,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

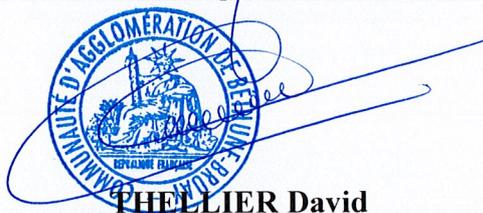
**DECIDE** de signer un avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement fluvestre le long du canal d'Aire à La Bassée, de Mont-Bernanchon à Isbergues pour le lot 2, avec la société IDVERDE sise à Aix-Noulette (62160) ZAL de l'Épinette route de Béthune, ayant pour objet d'acter la plus value de travaux pour un montant de 13 681,27 € HT soit une augmentation de 4,56 % portant le nouveau montant du marché à 313 555,54 € HT, et de prolonger les délais d'exécution de 4,5 mois.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..**2.5. JUIN 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

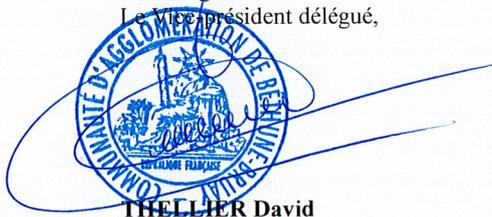


**THELLIER David**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **27 JUIN 2024**

Et de la publication le : **27 JUIN 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**THELLIER David**